

OBJET : (288) CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE – LYCEE HORTICOLE ET PAYSAGER, ECOLE EMILE ROUX ET MAIRIE DE SANNOIS

**L'AN DEUX MILLE VINGT TROIS,
LE NEUF FEVRIER,**

Le Conseil Municipal de la Commune de SANNOIS, légalement convoqué le 27 janvier 2023, s'est assemblé au lieu de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Bernard JAMET**,

ETAIENT PRESENTS : Monsieur JAMET Maire,
M. WILLIOT, Mme JACQUET-LEGER, M. GORZA,
M. FLAMENT, M. PORTIER,
Mme CAMPAGNE, M. PURGAL, Mme BRULE
Adjoints
Mme CAPBLANC, M. FABRE, Mme AUBIN,
Mme FAUCONNIER, M. BOULIGNAC,
Mme HELT, M. SAGBOHAN, M. PERRET,
Mme QUEYRAT-MAUGIN
Conseillers Délégués
Le nombre de conseillers M. BOISCO, Mme TOUMI, M. KERGOAT,
en exercice est de 35 M. ROZOT, Mme ENGUERRAND, Mme CHRISTIN,
M. LEGUEIL, M. FLEURIER,
Conseillers Municipaux,
formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS AYANT DONNE POUVOIR :

Mme TROUZIER EVEQUE	à	M. WILLIOT
Mme ABDELOUAHAB	à	Mme FAUCONNIER
Mme RICARD	à	Mme JACQUET-LEGER
M. GUEUDIN	à	M. JAMET
M. LAMARCHE	à	M. LEGUEIL
M. HEURFIN	à	M. FLEURIER

ABSENTS : M. PONCHEL, Mme SAIDI et M. ZAMBUJO

SECRETAIRE DE SEANCE : M. ROZOT

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Exécutoire en vertu de l'article L 2131-1 DU CGCT

A.R. du 14 février 2023

Identifiant unique de l'acte

N° 095-219505823 - 2023.02.09 - DL2023 - 05 - De

Publiée le 15 février 2023



Pour le Maire
Par déléguée
Directrice Générale des Services

C. NOUAILLETAS

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

OBJET : (288) CONVENTION DE PARTENARIAT TRIPARTITE – LYCEE HORTICOLE ET PAYSAGER, ECOLE EMILE ROUX ET MAIRIE DE SANNOIS

N° 2023/05 du 9 février 2023

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, articles L 2121-29 et L 2122-21,

Considérant la sollicitation du Lycée Horticole et Paysager Saint Jean (Apprentis d'Auteuil) pour la mise en œuvre d'un projet pédagogique avec leurs élèves de CAP consistant à la réalisation d'un jardin potager au sein de l'école maternelle Emile Roux,

Considérant l'intérêt pédagogique de ce projet tant pour les élèves du Lycée Horticole et Paysager Saint Jean (Apprentis d'Auteuil) que pour les élèves de l'école maternelle Emile Roux,

Vu l'avis favorable des IIIème et Ière Commissions,

Après avoir délibéré,

Vote(s) Pour : 32

Vote(s) Contre : 0

Abstention(s) : 0

DECIDE :

Article 1 : d'approuver la convention de partenariat tripartite entre le Lycée Horticole et Paysager Saint Jean (Apprentis d'Auteuil), l'école Emile Roux et la commune de Sannois.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et tout document y afférente.

Article 3 : de préciser que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux présenté à Monsieur le Maire de Sannois, dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise – 2/4 bd de l'Hautil BP 30322 95027 Cergy-Pontoise Cedex dans ce même délai de deux mois par l'intermédiaire de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : <http://www.telerecours.fr>.

AINSI DELIBERE,

POUR EXTRAIT CONFORME

LE MAIRE

Bernard JAMET
Vice-Président

Communauté d'Agglomération Val Parisis



LE SECRETAIRE DE SEANCE

Roger ROZOT
Conseiller Municipal